

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1863

Artikel: Une exigence linguistique qui pourrait se retourner contre les francophones : les modalités d'une politique de recrutement de l'administration fédérale évitant de défavoriser les langues minoritaires ne sont pas facile à mettre en place

Autor: Erard, Lucien

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009784>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une exigence linguistique qui pourrait se retourner contre les francophones

Les modalités d'une politique de recrutement de l'administration fédérale évitant de défavoriser les langues minoritaires ne sont pas faciles à mettre en place

Lucien Erard (24 mars 2010)

C'est à Helvetia Latina qu'on le doit! Cette association fondée pour défendre les minorités latines n'a rien trouvé de mieux que d'exiger que les cadres de la Confédération maîtrisent activement deux langues nationales et aient une connaissance passive de la troisième. Elle pense ainsi éviter que les hauts fonctionnaires germanophones ignorent le français. En réalité cette mesure risque bien de pénaliser les candidatures romandes.

Il faut être conseiller national fribourgeois et baigner depuis trop longtemps dans le marigot fédéral, comme le président d'Helvetia Latina Dominique de Buman, pour croire que tous les Suisses sont polyglottes. Certes, quelques Romands sont bilingues, mais le réservoir est limité et la majorité de nos concitoyens francophones connaît mal l'allemand et ne

pourrait donc plus accéder à un poste de responsabilité à Berne.

Les mauvais résultats de l'enseignement de l'allemand sont connus. Outre la difficulté de la langue, ils proviennent aussi du peu de possibilités de pratiquer la langue apprise à l'école dans un pays où la langue maternelle, celle que l'on parle, est le suisse allemand. Nos compatriotes suisses alémaniques n'ont pas ce handicap et maîtrisent plutôt mieux notre langue que nous la leur. La meilleure façon d'améliorer l'accès des francophones est donc au contraire d'exiger que ceux-ci puissent entrer au service de la Confédération avec les connaissances linguistiques acquises à l'école. Cela implique que chacun puisse véritablement écrire et s'exprimer dans sa langue. Cela implique ensuite un effort et un

soutien pour perfectionner ses connaissances linguistiques, y compris en suisse allemand, ainsi que des services de traduction du français à l'allemand pour tous les textes qui doivent être publiés – et donc traduits.

Promouvoir ou nommer en fonction des seules connaissances linguistiques serait souvent se priver des personnalités les plus compétentes et frapperait d'abord les francophones, les Suisses allemands et surtout les Tessinois ayant de bien meilleures connaissances linguistiques qu'eux. Or une présence francophone active est absolument essentielle si l'on veut que la Confédération puisse tenir compte de la culture, des sensibilités et des courants de pensée de notre coin de pays.

Pourquoi les Romands sont-ils les mauvais élèves du plurilinguisme?

Alors que la nouvelle loi sur les langues vient d'entrer en vigueur, les polémiques se succèdent

Alex Dépraz (28 mars 2010)

La toute nouvelle loi fédérale sur les langues, entrée en vigueur le 1er janvier, sent bon le discours officiel. Le plurilinguisme fait partie de ce

qu'un Eric Besson helvétique aurait appelé l'identité nationale au même titre que le consensus mou, la collégialité et le secret bancaire avant que

la réalité ne le rattrape. Les faits sont plus têtus. Les barrières linguistiques – surtout celle de röstis – restent difficilement franchissables.